



Informations sur le centre de vaccination de Lormes.

Qui seront les patients accueillis ?

Le centre de vaccination de Lormes est destiné **aux personnes de plus de 75 ans des anciens cantons de Brinon, Corbigny et Lormes**. Les personnels soignants de plus de 50 ans où présentant des risques de comorbidité pourront également fréquenter ce centre.

Il existe 10 centres de vaccination sur le département, chacun peut se faire vacciner où il le souhaite.

La localisation des autres centres est la suivante : Cosne, Clamecy, Decize, Saint Pierre le Moutier, Nevers, Fourchambault, La Charité-sur-Loire, Château-Chinon, Luzy.

Comment s'y rendre ?

Le centre de vaccination de Lormes est situé dans l'enceinte de **l'hôpital local de Lormes au n°8 de la rue du Panorama**. Le stationnement se trouve sur la place des promenades à proximité. Un fléchage indique clairement l'entrée du centre. Si des patients présentent des problèmes de mobilité, ils pourront être pris en charge au cas par cas.

Quand ouvre-t-il ?

Le centre de vaccination de Lormes ouvre le **lundi 18 janvier 2021 à 14h00**. Les horaires sont les suivants : **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h**. Ils sont susceptibles d'évoluer en fonction des besoins et des demandes.

Quel est le fonctionnement du centre ?

Un **secrétariat-accueil** est disposé à l'entrée du centre. Les formalités administratives pourront être effectuées, le questionnaire médical sera remis au patient. Une fois rempli, ce questionnaire sera lu par le **médecin** qui vérifiera qu'il n'y a pas de contre-indication à la vaccination. Le vaccin pourra alors être administré par un **infirmier**. Le patient sera **gardé en surveillance pendant 15 min** après l'acte de vaccination.

A la sortie, le patient récupérera un **certificat de vaccination** et une confirmation du **deuxième RDV** pour effectuer le rappel du vaccin, **28 jours** après le premier.

Quel type de vaccin est administré ?

Les vaccins **PFIZER** et **MODERNA** seront disponibles à terme. Les premières vaccinations se feront avec la solution proposée par PFIZER.

Comment prendre RDV ?

L'accueil sans RDV préalable n'est pas possible, un seul accompagnant est autorisé par personne.

Le patient devra **obligatoirement s'enregistrer sur la plateforme DOCTOLIB** pour obtenir une date et un horaire en vue de la vaccination. Le lien internet qui concerne notre centre de vaccination est le suivant : <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/lormes/centre-de-vaccination-de-lormes>

Il est aussi possible de prendre RDV par téléphone au : 03.86.93.43.00 sur la plateforme gérée par le conseil départemental.

Les patients doivent-ils consulter leur médecin traitant avant la vaccination ?

Ce n'est pas obligatoire, c'est un choix du patient.

Si les patients n'ont pas effectué de démarche préalable avec leur médecin traitant, le médecin présent sur le centre de vaccination se chargera de l'entretien médical et de l'ordonnance du vaccin.

Comment les mairies peuvent être essentielles pour assister les personnes ?

Les maires et les secrétariats de mairie seront les relais habituels des habitants. Nous vous demandons de bien vouloir assister les personnes de plus de 75 ans qui le souhaiteraient, dans la **prise de RDV sur DOCTOLIB ou sur la plateforme départementale de prise de RDV.**

Par ailleurs, l'**établissement d'une liste de personnes de plus de 75 ans** avec des numéros de téléphone pourrait vous permettre de les démarcher et de les assister dans ce processus.

Comment peut-on organiser les déplacements des patients qui ne seraient pas mobiles ?

Nous vous proposons d'en parler et d'y réfléchir ensemble, mardi 19 janvier de 14h à 15h30 en visioconférence à partir du lien suivant : <https://us02web.zoom.us/j/6325131990>

Un doute, une question : contactez-nous !

Fabien BAZIN, maire de Lormes, conseiller départemental : 06.07.24.75.56
Justine BOUTEILLE MARECHAL, coordinatrice du centre de Lormes : 06.25.96.19.48